

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:714798-2022:TEXT:FR:HTML>

**France-Saint-Pierre-d'Oléron: Services d'architecture
2022/S 248-714798**

Avis de concours

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: ca de l'île d'oléron

Numéro national d'identification: 24170062400026

Adresse postale: 59 route des Allées CS 70085

Ville: Saint-Pierre D'Oléron

Code NUTS: FRI32 Charente-Maritime

Code postal: 17310

Pays: France

Point(s) de contact: M. le président

Courriel: service-marches@cdc-oleron.fr

Téléphone: +33 546472468

Fax: +33 546471288

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://www.cdc-oleron.com/>

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autre type: Établissement public de coopération intercommunale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'agrandissement du musée de l'île d'oléron

II.1.2) Code CPV principal

71200000 Services d'architecture

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

71223000 Services d'architecte pour des travaux d'extension de bâtiment

II.2.4) **Description des prestations:**

restructuré et installé depuis 2006 dans un ensemble de bâtiments réhabilités, situés au coeur du bourg de Saint Pierre d'oléron et face à la place Gambetta (réaménagée récemment), le musée de l'île d'oléron est labellisé Musée de France et géré par la communauté de communes de l'île d'oléron. Le musée réunit des collections qui permettent d'appréhender l'histoire de l'île, l'ethnographie et les activités traditionnelles insulaires. Il constitue une excellente introduction à la visite et à la découverte de l'île. L'opportunité est de réaliser une extension de l'existant pour donner du souffle au musée et permettre de développer plus d'expositions temporaires et dans de meilleures conditions. Ce projet nécessite une approche pluridisciplinaire, qui permettra de mettre en adéquation le projet scientifique et culturel, le programme, les contraintes patrimoniales, règlementaires, inhérentes au bâtiment existant, aux mitoyennetés, aux accès... Les besoins en termes d'organisation spatiale et fonctionnelle. Concours de maîtrise d'oeuvre pour l'agrandissement du musée de l'île d'oléron Le concours est de type restreint sur études d'esquisse renforcées. La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est égale à 1 350 000.00 euros hors taxes (valeur juin 2022). Chaque équipe désireuse de se porter candidate au présent marché se constituera obligatoirement dès le stade de candidature en groupement momentané de maîtrise d'oeuvre comprenant au minimum - un ou plusieurs Architectes DPLG ou justifiant d'un diplôme équivalent, inscrits au tableau de l'ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n 85/384/cee du 10 juin 1985, dont l'un sera mandataire du groupement - un ou plusieurs Bureaux d'études réunissant les compétences : Structures, Thermique et Génie climatique, Électricité, VRD, Acoustique, SSI (compétences et références clairement identifiées) ; - un Économiste de la construction clairement identifiée dans l'équipe (cette fonction pouvant être assurée par l'architecte, un bureau d'études ou par une compétence extérieure) ; - une compétence environnementale clairement identifiée HQE (cette fonction pouvant être assurée par l'architecte, un bureau d'études ou par une compétence extérieure) ; La mission est constituée des éléments suivants : - esquisse (Esq) ; - avant-Projet sommaire (Aps) ; - avant-Projet définitif (Apd) ; - études de projet (Pro) ; - assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (Act) ; - visa des études d'exécution établies par les entreprises (Visa) ; - direction d'exécution des contrats de travaux (Det) ; - assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (Aor) ; La mission comprend aussi les éléments complémentaires suivants : Etudes de synthèse (Syn) ; Système de sécurité incendie (Ssi) ; Traitement de la signalétique (Sig) ; Diagnostic (Diag) ; Simulation Thermique Dynamique (Std) ; Quantitatif des Corps d'état secondaires. Le début de la mission de maîtrise d'oeuvre est prévu au mois de septembre/octobre 2023 - le démarrage des travaux septembre 2024 pour une durée évaluée à 12 mois. La durée prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement et d'éventuelles missions complémentaires postérieures est estimée à 48 mois (voir jusqu'à 60 mois)

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.10) **Critères de sélection des participants:**

les critères de sélection des candidatures sont hiérarchisés comme suit : 1 - la qualité des références professionnelles du groupement d'opérateurs, de complexité, d'importance ou de contexte similaire et notamment les qualités techniques et architecturales des 3 références proposées. 2 - la composition, le savoir-faire et les domaines de compétences de l'équipe pour conduire la mission, les garanties et les capacités techniques et financières à réaliser le projet

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Indiquer la profession:

qualification professionnelle exigée des candidats - concernant le ou les architectes : Loi no77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. L'Architecte devra être titulaire d'un titre d'architecte ou d'un titre équivalent délivré par un État de l'union européenne, il devra avoir la capacité juridique de déposer un permis de construire conformément au droit de l'urbanisme français

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.2) **Type de concours**

Restreint

Nombre minimal: 2

Nombre maximal: 3

IV.1.7) **Noms des participants déjà sélectionnés:**

IV.1.9) **Critères d'évaluation des projets:**

le classement des prestations est fondé sur les critères énoncés ci-dessous : - critère Qualité architecturale - critère Qualité fonctionnelle- critère Qualité technique et environnementale- critère Adéquation du projet par rapport aux exigences réglementaire- critère Économie et calendrier du projet

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.2) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 30/01/2023

Heure locale: 14:00

IV.2.3) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation:**

français

IV.3) **Récompenses et jury**

IV.3.1) **Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

Nombre et montant des primes à attribuer:

une prime de 6 500 eur ht soit 7 800 eur (T.T.C.) sera versée à chaque participant à la consultation (retenu pour la phase offre)

IV.3.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants:**

cette prime pourra être réduite pour les motifs suivants : A défaut, en application de l'article R. 2172 4 du Code de la Commande Publique, une réduction totale ou partielle du montant de cette prime sera prévue dans le règlement de concours et pourra être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète (abattement maximum de 50%), absente ou inappropriée (montant de la prime supprimée).

La rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de la prime versée au candidat lauréat du concours. La rémunération du lauréat attributaire du marché tiendra compte de la prime reçue pour sa participation au concours

IV.3.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours: oui

IV.3.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.3.5) **Noms des membres du jury sélectionnés:**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires:

en cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation d'une candidature ou d'une offre. Cependant, après l'attribution du marché, il pourra être exigé du groupement titulaire d'adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec le mandataire solidaire des autres membres du groupement. Justification par l'acheteur de la nécessité de cette exigence à la bonne exécution des prestations: En effet, l'article R.2142-22 du Code de la commande publique permet au pouvoir adjudicateur d'imposer une forme juridique déterminée au groupement qu'en cas de nécessité pour la bonne exécution du marché. Le marché portant sur la maîtrise d'oeuvre (missions loi MOP et missions complémentaires), il apparaît que seul ce type de groupement pourra garantir un bon déroulement des prestations et une parfaite coordination entre les membres du groupement. La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs candidatures, en agissant à la fois : - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membre de plusieurs groupements. Les travaux d'aménagement et de construction doivent avoir un impact réduit sur l'environnement. Ils devront respecter les exigences suivantes : Inscire le projet dans une démarche environnementale- pour optimiser l'existant et améliorer les conditions de fonctionnement, de confort des usagers et de conservation des collections,- construire une extension dans le respect des enjeux environnementaux actuels

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: tribunal administratif de Poitiers
Adresse postale: hôtel Gilbert 15 rue de Blossac CS 80541
Ville: Poitiers Cedex
Code postal: 86020
Pays: France
Courriel: greffe.ta-poitiers@juradm.fr
Téléphone: +33 549607919
Fax: +33 549606809
Adresse internet: <http://poitiers.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Nom officiel: tribunal administratif de Poitiers
Adresse postale: hôtel Gilbert 15 rue de Blossac CS 80541
Ville: Poitiers Cedex
Code postal: 86020
Pays: France
Courriel: greffe.ta-poitiers@juradm.fr
Téléphone: +33 549607919
Fax: +33 549606809
Adresse internet: <http://poitiers.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:
les voies et délais de recours ouverts aux candidats sont les suivants :- référé précontractuel (art. L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative / cja), pouvant être exercé avant signature du contrat ;- référé contractuel (art. L.551-13 et suivants du Cja), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.- recours de pleine juridiction (CE, 04/04/2014, Département Tarn-Et-Garonne) ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis.- recours pour excès de pouvoir (art. R.421-1 et

suivants du Cja) contre une décision administrative, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel: tribunal administratif de Poitiers

Adresse postale: hôtel Gilbert 15 rue de Blossac CS 80541

Ville: Poitiers Cedex

Code postal: 86020

Pays: France

Courriel: greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Téléphone: +33 549607919

Fax: +33 549606809

Adresse internet: <http://poitiers.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

19/12/2022